

TRAITÉ D'ARBITRAGE ENTRE LE DANEMARK ET LA LETTONIE.

SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK ET D'ISLANDE ET LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE:

S'inspirant des heureuses relations d'amitié qui unissent le Danemark et la Lettonie,

Désireux de convenir des dispositions permettant d'assurer dorénavant, conformément aux principes consacrés par le Pacte de la Société des Nations, le règlement pacifique de tous les différends et conflits, de quelque nature qu'ils soient, qui viendraient à diviser le Danemark et la Lettonie,

Ont résolu de conclure un Traité à cet effet et ont nommé pour leurs Plénipotentiaires respectifs, savoir:

SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK ET D'ISLANDE:

Monsieur *Michael Arentz Langberg*, Son Chargé d'Affaires à Riga;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE:

Son Excellence Monsieur *Hugo Celminš*, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires Etrangères;

LESQUELS, après s'être fait connaître leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, ont convenu des dispositions suivantes:

Article premier.

Les Hautes Parties Contractantes s'engagent réciproquement à régler, dans tous les cas, par voie pacifique et d'après les méthodes prévues par le présent Traité, tous les litiges ou conflits de quelque nature qu'ils soient, qui viendraient à s'élever entre le Danemark et la Lettonie après la date de l'entrée en vigueur de la présente Convention, et qui n'auraient pu être résolus par les procédés diplomatiques ordinaires.

Article 2.

Toutes contestations entre les Hautes Parties Contractantes de quelque nature qu'elles soient, et qui n'auraient pu être réglées à l'amiable par les procédés diplomatiques ordinaires, seront soumises pour jugement, soit à un tribunal arbitral, soit à la Cour permanente de justice internationale, ainsi qu'ils est prévu ci-après.

Les contestations pour la solution desquelles une procédure spéciale est prévue par d'autres conventions en vigueur entre les Hautes Parties Contractantes seront réglées conformément aux dispositions de ces conventions.